

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-22**

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 8
Votants : 12

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ISERE AU TITRE DE LA CREATION D'UN SAS A L'ENTREE DE LA MAIRIE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juillet, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de **GRENAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CAUQUIL Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juillet 2022

Présents : MM. CAUQUIL Alain, VERGNAIS Didier, Mme FASSINOT Christine, M. THIMONIER Franck, Mme ROCLE Nathalie, MM. BERCIMUELLE Laurent, MONTAGNON Bruno, PLOCH Romain

Absents : Mme MILITI Vincenza (*pouvoir à Alain CAUQUIL*), MM. ABADIE Frédéric, (*pouvoir à Franck THIMONIER*), JARRIGE Jérôme (*pouvoir à Didier VERGNAIS*), DESSERTINE Sébastien (*pouvoir à Bruno MONTAGNON*), Mmes LONGEARD Gaëlle, CHENAVER Christelle, BAUDEQUIN Christelle, M. ASTRUC Pierre-Charles, Mmes DE ALMEIDA Marielle, CORNET Sophie, PARENTI Sandrine

Secrétaire de séance : M. PLOCH Romain

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les crédits nécessaires à la création d'un sas à l'entrée de la Mairie ont été inscrits au budget primitif 2022.

Ces travaux porteront principalement sur :

- la création d'un sas, afin de réduire les déperditions thermiques et d'améliorer le confort thermique de l'espace d'accueil ;
- l'agrandissement de l'emmarchement pour pouvoir installer le sas thermique et améliorer l'accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite ;
- la mise en œuvre d'un dispositif d'interphonie-visiophonie afin de faciliter l'accès du public.

Le coût de cette opération est estimé comme suit :

Travaux	65 085.00
Etudes et maîtrise d'œuvre	10 200.00
TOTAL HT	75 285.00

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **d'approuver l'avant-projet, évalué à 75 285.00 € HT,**
- **de solliciter une subvention auprès du Département de l'Isère, au titre de la dotation territoriale, en vue du démarrage des travaux après le passage du dossier en Conférence Territoriale.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme :
Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 1^{er} août 2022

Le Maire,



Alain CAUQUIL